

Participant A

Chargé du programme d'accompagnement

Participant B

Directrice de l'association UniR-Université Réfugié.e.s

Participant C

École des Ponts ParisTech is a university-level institution of higher education and research in the field of science, engineering and technology. Founded in 1747 by Daniel-Charles Trudaine, it is one of the oldest and one of the most prestigious French Grandes Écoles.

1) Pouvez-vous décrire brièvement le travail que vous réalisez en matière d'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur ?

Participant A: Speaker 2: [00:00:40] Ça marche, alors moi du coup, en matière d'accès des réfugiés à l'enseignement supérieur, je suis dans la pratique. Donc on accompagne les personnes réfugiées demandeuses d'asile dès qu'ils en font la demande. Donc soit une demande pour des cours de français, soit une demande directement d'admission. **[Immigration status]** Donc on a un premier rendez vous bilan pour voir justement si la personne a déjà les prérequis pour accéder à l'enseignement supérieur en France. Si elle ne les a pas, on l'oriente d'abord vers un diplôme équivalent au baccalauréat ou des cours de français ou une formation professionnelle. Tout dépend du cas, mais si la personne a les pré requis face à l'orientation académique, qu'est ce qu'elle a fait et qu'est ce qu'elle veut faire? Nous, notre rôle, c'est de savoir ce qui est réalisable. On veut donc que ça aille dans le sens de ne pas encourager des candidatures juste pour candidater, mais qu'il y a un vrai projet académique et professionnel derrière. Et ensuite, du coup, jusqu'à la fin de réalisation des candidatures. Donc, en fonction du cas de la personne, de son statut et de ce qu'elle veut faire, il y a une procédure pour s'inscrire à l'université qui est rattachée, donc on fait la phase d'explication. Après, on arrive du coup au calendrier pour respecter les dates d'inscription. On accompagne la personne, donc on ne l'aide pas. On ne fait pas les choses à sa place. C'est de l'accompagnement parce que le but, c'est aussi que la personne s'autonomiser le

plus possible, puisque le but n'est pas qu'elle reste à l'association des années, mais plutôt que ce soit un premier pas et qu'elle puisse se débrouiller en toute autonomie. Donc on l'accompagne dans la réalisation de ces candidatures, après dans le suivi, et notre accompagnement n'a pas de fin. Donc on l'accompagne jusqu'à ce que la personne arrête de nous contacter. Ça revient à être après. Une fois qu'elle est inscrite en formation vers des demandes de bourses, vers des demandes de logement, une remise à niveau en français, ça peut être plein de choses. Une demande de tuteur de quelqu'un qui va relire un mémoire de recherche, ce genre de choses. Donc on a un panel d'actions qui a assez varié d'accès à l'enseignement supérieur. [00:03:18][157.7]

Participant B: Bonjour je m'appelle Participant B Rios Armas et je suis fondatrice et directrice d'une association qui s'appelle UniR université réfugiées, qui a pour mission d'accompagner les personnes réfugiées à la reprise des études à l'insertion académique et socio professionnelle en France. Donc comment on fait ça? On fait ça à travers des différents programmes. Donc on a un premier programme d'accompagnement personnalisé. Donc ça va de l'orientation académique, sélectionne des parcours, des programmes et fait un diagnostic, un peu des besoins de la personne, mais aussi des différentes options possibles en terme d'études. Et ensuite, on les accompagne, remplir le formulaire de candidature et pouvoir faire les inscriptions. On a aussi un programme de mentorat pour aux femmes qui s'appelle Interculturel que c'est un programme de six mois de mise en relation des femmes réfugiés, demandeurs d'asile avec des femmes françaises, des femmes qui habitent en France et qui accompagnent ces femmes nouvelles arrivantes pour pouvoir développer leur projet académique et professionnel. Et on a aussi un programme d'apprentissage du français. **[Language Barrier]** Donc on s'est dit que un des barrières pour pouvoir accéder à l'éducation supérieure est la barrière de la langue. Donc, on a décidé de répondre à ces besoins en créant tout un programme d'apprentissage du français avec différents niveaux d'apprentissage. [00:02:11][86.2]

Participant C: Alors moi, je travaille pour l'école des Ponts ParisTech. C'est une école d'ingénieurs qui et je travaille pour un programme de français. L'Enseignement du français pour des personnes exilées, c'est un peu tous les statuts et l'objectif, c'est le niveau B2 qui est le niveau demandé pour intégrer

l'enseignement supérieur en France. Et donc moi je suis en charge de l'orientation des étudiants vers la reprise d'études avec la définition du projet d'étude, etc et tout ce qui est aussi le développement du programme, c'est la recherche, le financement, la communication, les relations extérieures qui. [00:01:22][44.3]

2) Quels sont les principaux obstacles politiques auxquels votre organisation est confrontée pour permettre aux réfugiés d'accéder à l'éducation ? [il peut s'agir de votre institution, de la région Ile de France ou de la France en général].

Participant A:

[00:04:37] Donc du coup, si on parle de réfugiés au sens de migrants et pas, du statut de réfugiés de la Convention de Genève, **[Immigration status] ce qui nous bloque énormément, c'est les papiers puisque du coup, nous, à l'association, on accueille les personnes réfugiées au sens légal, donc réfugiés statutaires. Et les personnes demandeuse d'asile et protection subsidiaire. Donc, ce qui fait que ces personnes là ont un titre de séjour ou un récépissé valide en France. [Asylum demand Rejected] Malheureusement, il arrive que au cours de notre accompagnement, les personnes demandeuses d'asile soient déboutées. Ce qui veut dire que leur demande d'asile a été rejetée par toutes les institutions qui l'étudient. Donc il y a plus de recours. [University Procedures + immigration status] Et même si en France. Dans la loi, il est écrit que toute personne a le droit d'accéder à l'enseignement supérieur, il est demandé, au moment des inscriptions administratives, une pièce d'identité, puis donc une pièce d'identité, en France, ça peut être du coup pour ces personnes là, un titre de séjour, le récépissé de demande d'asile. Mais ça peut aussi être le passeport, la carte vitale, les diplômes des notes. En fait, l'université ne devrait regarder que l'identité de la personne. Donc, c'est à dire qu'il faut fournir un document qui atteste avec une photo, un nom de naissance, un prénom, une date de naissance et un lieu de naissance. L'Université ne devrait pas contrôler la validité du titre de séjour et de pourquoi la personne est en France. Est ce qu'elle a le droit de se maintenir sur le territoire ou pas? Malheureusement, elle le fait. Donc, ce qui fait que malheureusement les personnes déboutées, les personnes sans papiers ou même qui attendent un titre de séjour puisque la préfecture il y a énormément de**

retard pour avoir une délivrance d'un titre de séjour valide, fait que ces personnes là malheureusement n'ont pas du tout le même accès à l'enseignement supérieur du coup sur une base complètement administrative, même si elles remplissent les pré requis. Donc ça, c'est un peu la première barrière.

[Equivalence des diplômes] Ensuite, au niveau politique, on peut parler de l'équivalence des diplômes. Donc ça, ça ne va pas être une politique gouvernementale. C'est plus la règle qui est établie ou on va donner une équivalence à un diplôme étranger systématiquement inférieur à un diplôme français sans vraiment étudier le cursus que la personne a étudié. Etc Donc ça, ça tombe un peu sur la tradition discriminante pour ces personnes là qui ont des diplômes étrangers. Et il y a les procédures globales, donc une désinformation très très importante.

[00:08:04][40.7]

[DAP] [00:08:03] Ou du coup les par exemple les personnes demandeuses d'asile qui veulent rentrer en première année de licence doivent passer par une procédure qui s'appelle la DAP demande d'admission préalable. Les admissions se font du 1^{er} octobre au 15 décembre pour la rentrée de septembre suivante, presque un an après, et par une volonté là pour le coup étatique, de ne pas encourager les personnes demandeurs d'asile à se maintenir sur le territoire trop longtemps, puisqu'il y a quand même beaucoup de chances qu'elles soient déboutées. Du coup, ils ont le droit de faire que trois choix. Alors que les étudiants français ont le droit d'en faire 20 via un parcoursup. Donc ça c'est une ça c'est une très très grande barrière

[00:08:59][56.4]

[Cours de Français] et l'accès aux cours de français qui est pas du tout suffisant. Donc l'état a trouvé comme moyen de subventionner les associations qui du coup donnent des cours de français. Mais ce n'est pas suffisant. Normalement les cours de français de l'Office ou l'Office français d'immigration et d'intégration devraient suffire. En fait, c'est eux qui devraient prendre en charge les cours de français. Malheureusement, les trois quarts des personnes suivent jusqu'au niveau A1. Donc, ce qui n'est absolument pas suffisant ni pour se maintenir sur le territoire et avoir quotidienne confortable

en France et bien sûr évidemment pas pour accéder à l'université. [00:09:42][43.0]

Participant B:

[Primary needs and access to programs] Ce que je vais répondre à toute ce que je constate à la ville, je vois déjà cette question de matériel et des besoins primaires.

[Access to resources] Il y a une question aussi d'accès aux ressources, parce que beaucoup de nos étudiants ont plus de 26 ou 28 ans, qui n'ont pas accès aux bourses de CROUS comme ça. Ça devient un vrai problème parce qu'on sait que s'il devient étudiant, il perd le droit à avoir le RSA, que c'est une aide de l'Etat et ils se retrouvent dans une situation dont il ne peut pas non plus demander des bourses, donc se retrouvent finalement sans pouvoir avoir des aides, donc essayer de trouver des jobs alimentaires, de travail et pour pouvoir avoir certains revenus. [00:04:16][39.2]

[Legal status] Ensuite, question aussi d'accès aux universités même donc qui est de fin liée à leur statut et légal en France. Donc pour les personnes demandeur d'asile, ce n'est pas la même procédure que pour les personnes réfugiées, mais pour les personnes, ça devient de plus en plus compliqué. C'est à travers un dossier qui s'appelle DAP demande d'admission préalable et qui vraiment c'est un système assez injuste ou finalement presque personne est admis à travers cette procédure. [00:04:54][38.8]

[Documents for admissions] Et il y a aussi un question au centre des universitaires par rapport aux documents qu'il demande et des méconnaissance un peu de ces spécificités des étudiants exilés donnent des fois ils demandent un passeport. quand en vrai les personnes réfugiées n'ont pas leur passeport. Donc il y a des questions comme ça que je pense, qui sont liés à la politique d'intégration et d'accueil qu'il y a à Paris. [00:05:23][25.0]

→ **Is this related to the ministry of education or universities?** J'ai la doute mais, je pense que c'est plutôt liés aux universités

[French courses] Il y a la question aussi de l'apprentissage de la langue. Oui, vu qu'elle donne des course de français jusqu'à un niveau A2 et niveau B1 depuis dernière loi mais qui se prive des années pour mettre en place un cette changement de niveau A2

à B1 beaucoup de personnes passent plus de un ans deux ans en attente des cours de l'état [00:06:21][23.6]

→ **Was this part of the 2018 law?**

La question de la langue, ça vient de, cet échange en la loi de 2018, avant c'était jusqu'à A1 et après jusqu'à B1. Et il y a eu ensuite tout un document, des stratégies, de l'intégration des personnes réfugiées je pense que je l'ai mais on peut le trouver. La question de la langue, c'était un des éléments.

Malheureusement, depuis 2018 jusqu'à maintenant, je ne sais pas si ça en effet ça mis en place à la première personne qui appelle avec les cours de l'Etat, donc j'ai mes doute

[00:08:01][37.4]

→ **Could this change with the new law in 2023?**

Et maintenant la question de la langue dans le nouvel projet de loi, elle devient tout autre une autre soucis parce qu'ils essaye de changer la loi pour que les personnes qui ont demandé des titres de séjour sur la vie privée et familiale soient de titre de séjour suite au titre de séjour d'étudiant, s'applique pas nécessairement pour les réfugiés, mais ils demandent maintenant un minimum de Français pour pouvoir avoir accès à titre un titre de séjour. Ça devient comme par exemple s'il y a des regroupements familles il y a des personne réfugiées qui veut faire venir leur mari, leurs épouses. Il faut que cette personne ait déjà au minimum des Français pour pouvoir avoir accès aux titres de vie privée et familiale. [00:08:51][51.0]

Et il n'est pas dans la proposition de loi une proposition de augmentation des cours des Français. Et ils parlent de l'importance de la langue et en plus c'est très politique, c'est la langue comme vecteur d'intégration et ils l'utilisent aussi comme la langue française, comme un vecteur de valeurs républicaines, donc il y a un aspect légales entre l'apprentissage de la langue et l'apprentissage des valeurs de la République. [00:09:28][30.9]

Participant C: [00:02:41] Le plus gros problème que je pense, on a deux gros problèmes dans le programme, c'est les ressources. Les étudiants ne reçoivent pas de bourse parce que c'est un programme qui n'est pas diplomant, on n'est pas DU Passerelle et formation supérieure. Et donc voilà. Et en plus on ne dépend pas du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Donc pas de bourses. Mieux, l'école ne propose pas de bourses pour ces étudiants là. Donc on est obligé de dire en ce sens, on

limite un peu l'accès aux personnes qui ne peuvent pas toucher le RSA par exemple. Et toutes les personnes qui ont moins de 25 ans ne peuvent pas toucher le RSA. On essaye de limiter parce que ce sera forcément des cas beaucoup plus difficiles à accompagner toute l'année. Ensuite, c'est le logement, par exemple, principalement à trouver un logement. Souvent, les réfugiés sont logés dans des logements sociaux qui sont dans toute l'Ile de France et donc certains peuvent faire jusqu'à 2 h d'une heure et demie de trajet le matin pour venir. Donc c'est jouable. [00:03:56][74.8]

Ça c'est très compliqué. Et ensuite, il y a toutes les personnes qui sont par exemple en demande d'asile et qui n'ont pas de centre d'accueil, qui sont dans des situations hyper précaires. Et donc ça joue évidemment sur la stabilité de l'assiduité et donc ensuite le fait de ne pas pouvoir venir dans le programme. Apprendre le français, suivre l'orientation, c'est forcément une barrière ensuite. [00:04:21][23.4]

3) En parlant de la pièce d'identité et l'identité de chaque étudiant dans ton travail avec l'accompagnement, quelles sont les différences entre un réfugié qui a le statut de réfugié et un réfugié qui est demandeurs/demandeuses d'asile ou des autres cas légal? Qu'est que tu vois dans ton travail?

Participant A:

BPI- Refugee Status (Global-UNHCR)

Alors du coup, est ce qu'on va appeler une personne BPI, c'est bénéficiaires d'une protection internationale? Donc ça va être le statut de réfugié ou la protection subsidiaire. Pour ces deux cas, quand une personne a ces deux statut, elle a les mêmes droits qu'un citoyen français à part celui de voter et celui d'être élu.

Sinon c'est le même accès à la santé, à l'enseignement supérieur, à Pôle emploi, aux minima sociaux délivrés par la CAF. Donc là, c'est vraiment exactement les mêmes droits. Il n'y a pas de procédure spécifique. Du coup, pour eux, pour accéder à l'enseignement supérieur, les mêmes procédures que pour les jeunes étudiants français post-bac qui souhaitent entrer, ça c'est vraiment, on va dire, le plus simple [00:11:12][36.6]

Demandeur/demandeuse d'asyle

[00:11:12] Pour les personnes demandeuses d'asile, du coup, c'est un statut très temporaire et très précaire puisque du coup, ils ont l'objectif politique et que la demande d'asile soit étudiée le plus rapidement possible pour éviter justement que la personne ne s'intègre trop et du coup ne se marie et n'ai des enfants ne trouvent un travail et du coup que cela ferait se maintenir sur le territoire plus longtemps, alors que le droit a décidé qu'elle n'avait pas droit à une protection internationale. Donc, par exemple, les demandeurs d'asile n'ont pas le droit d'accès à la formation professionnelle puisque en France, les formations professionnelles passent par Pôle emploi et un demandeur d'asile n'a pas le droit de s'inscrire à Pôle emploi. Un demandeur d'asile n'a non plus pas le droit automatiquement d'accéder à un emploi puisqu'il n'a pas le droit de travailler, sauf en en faisant la demande six mois après son arrivée sur le territoire, si sa demande n'a pas été étudiée par la première instance, qui est L'OFPPRA et si cette personne a une promesse d'embauche au niveau de l'université. Du coup, la seule chose qui vraiment diffère d'une personne réfugiée, du coup ça va être cette première année de licence via la DAP, sinon le reste ce sera la même chose que pour les citoyens français. [00:12:43][91.1]

Pour Personnes deboutées/Sans papiers

[00:12:43] Et au niveau des personnes déboutées sans papiers. Ça change tout au niveau discriminant, mais dans les textes, au final, ça ne change rien puisque une personne débouté et sans papiers en fait, va utiliser les mêmes procédures d'inscription que une personne qui va être réfugié, qui va avoir un titre de séjour de dix ans. En fait, ce qui va changer, c'est plutôt l'étude de sa demande. C'est là où les universités vont être très récalcitrants à l'intégrer, puisqu'il va se poser la question de comment cette personne va faire un stage, comment cette personne va faire une alternance ou est ce qu'elle va pouvoir vivre puisqu'elle n'a pas le droit aux minimas sociaux? Se pose là tout un tas de questions. Mais au final, dans les textes et dans les faits, il n'y a aucune différence au niveau de l'accès à l'enseignement supérieur. Plutôt après, au point de vue pratique, directement à l'étude des dossiers des universités et après les autres titres de séjour. Donc. Ça peut être vie privée et familiale rattachée à une personne réfugiée. Tout ça, c'est la même chose. Du coup, qu'une personne réfugiée dans le temps. L'accès à l'enseignement supérieur en tout cas ok. [00:14:09][77.4]

3.5) Et quand tu parle des textes, ça veut dire, La loi française sur l'enseignement supérieur?

Participant A: Tout à fait. Ouais, on est donc l'accès à l'enseignement supérieur. Il n'y a pas que nous. Bien évidemment, c'est une valeur qui est portée par le HCR, le Haut Commissariat pour les réfugiés, et qui est du coup heurté par l'ONU qui a été rappelé dans les textes européens puisque la France fait partie de l'Union européenne. Donc c'est à la fois un texte français.

Puisque c'est une des valeurs universelles de la France. Normalement l'Université on as, les plus vieilles universités du monde. L'accès à l'enseignement pour tous, puisque début, il y avait pas de statut de réfugié sur l'immigration. On était même plutôt sur une notion genrée de l'accès à l'université pour tous. Ça veut dire que c'est autant pour les femmes que pour les hommes, mais du coup, ça, c'est inscrit dans nos textes et les règlements du code de l'Union européenne, puisque c'est des règlements et pas des lois, ce que l'Union européenne n'est pas une entité supranationale et pas un Etat. Les règlements de l'Union européenne rappellent bien cette notion d'accès à l'enseignement supérieur, tout comme le protocole additionnel de la Convention de Genève, protocole additionnel de 1967.

[00:15:39][53.7]

[New laws in France] [00:15:59] C'est très complexe et en même temps, on voit une évolution et le fait que l'immigration soit un sujet et à la fois tabou et en même temps qu'on mette énormément sur le devant de la scène. Puisque en France, là arrive la polémique avec la nouvelle loi immigration asile. Donc il y a eu, je crois en 20 ans, 18 nouvelles lois qui portent sur l'immigration. Oui, et là l'enseignement supérieur et la grande oubliée de cette nouvelle loi, puisqu'on va voir. Plus d'intégration par le travail et par la professionnalisation. Mais aucun mot sur l'enseignement supérieur. [00:16:51][52.1]

3) École des Ponts

Participant C: [00:04:52]

C'est rattaché au ministère de la transition écologique

C'est juste que c'est une école d'ingénieur historique et dit auquel est rattaché un autre ministère que celui de l'enseignement supérieur. Donc, de la même manière que l'École Polytechnique. [00:05:03][11.3]

nous on est intégré donc au ministère à la transition écologique, MESR le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche [00:05:13][5.5]

En fait, ça ne change pas grand chose pour les étudiants. On n'a pas de convention avec le Crous, en fait, pour des bourses et les dotations qui sont données à l'école. L'argent qui vient de l'Etat, en fait, c'est c'est le ministère. Un statut un peu différent des universités.

4) Who is behind this movement helping refugees access higher education, the universities or the ministry?

Participant C: [00:06:12] C'est plutôt les mouvements qui ont permis d'accueillir les exilés. Ça venait surtout des, principalement des centres d'enseignement des langues dans les universités, dans le reste et dans le reste de l'université. Et ça, c'est plutôt un mouvement qui part d'en bas et qui est allé jusqu'à une institution, une institutionnalisation dans les ministères qui nous ont fait du côté de l'école des ponts. Donc le programme a été lancé en 2016 il me semble avec fin après la Syrie etc, c'était les étudiants qui ont demandé les étudiants et les agents de l'école qui demandaient à ce qu'il y ait un dispositif mis en place pour accueillir ces personnes. Et et donc ça devient vraiment dans bas.[00:07:04][52.4]

5) How does admission work for your school, do you have to use the DAP?

Participant C: [00:07:24] Dans notre programme, c'est nous. On fait un formulaire en ligne. [00:07:26][2.6]

Notre programme. Il est quand même assez indépendant et c'est beaucoup moins cadré que les admissions dans le cycle ingénieur. Donc nous, on. Juste des entretiens et ensuite on demande très peu de questions et on voit en face à face comment on commence à entrer. [00:07:48][20.1]

En interne et et après on fait une inscription administrative auprès des services de l'école et ça se fait assez simplement. Et de toute façon, les établissements d'enseignement supérieur n'ont pas à demander le abilité de statut. On demande très peu d'information. [00:08:08][18.8]

6) What about the rest of the programs, not just the language program?

Participant C: [00:08:11] Et pour les pour le reste de l'école, on fait donc l'école des ponts. C'est quand même une des meilleures écoles d'ingénieurs de France et il y a une très forte sélection. Et donc, pour entrer par exemple sur le cycle d'ingénieur, il faut faire un concours et être très bien classé c'est très compliqué. [00:08:31][20.1]

7) How about masters programs?

Participant C: Je ne suis pas sur, mais probablement sur e-candidat

8) Comment décririez-vous les droits des réfugiés en matière d'enseignement supérieur ? 2) Y a-t-il des politiques spécifiques qui vous viennent à l'esprit lorsque vous pensez à ces droits ?

Participant C: Dans les faits et dans la théorie, ils ont plutôt les mêmes droits que les étudiants français parce qu'ils ont forcément le même statut. Et on n'est pas censé faire de différence entre les étudiants. Là, je parle plutôt pour l'université et dans les faits, ils ont pas du tout le même, la même facilité à suivre les cours. Je sais pas vraiment au sens des lois, mais pas des droits. Mais si par exemple, ils n'ont pas du tout la même méthodologie. Nous, on s'entraîne depuis depuis le lycée à écrire des dissertations, puis suivre des cours, prendre des notes, etc et eux ils arrivent, ils n'ont pas forcément tout ça. Et donc ça, c'est un gros travail pour mener à enseigner la méthodologie universitaire. Mais c'est très compliqué parce que sinon, nous, on a vraiment le temps de l'apprendre. Oui, l'intégrer et lui doivent souvent ça. C'est une grosse barrière justement d'arriver et d'être en amphitheatre avec 300 personnes, pas savoir le soi même pas qu'on prenne des notes. Ou alors on demande du coup le niveau B2 en français. C'est plus une recommandation dans le monde. Quand on a le statut de réfugié, il n'y a pas de demande. Mais en fait, il faut au moins un B2 et on se rend compte que même B2, c'est très compliqué de suivre des cours en France.

[00:10:48][86.9]

[Beyond higher education] Participant C: [00:10:50] C'est normal. En fait, c'est plus les barrières pratique comme ça. Et au delà de ça, en fait, j'ai fait une recherche justement sur la vie scolaire. Et est ce que dans l'interview que j'avais faisait, c'était tout ce qui est à côté de l'enseignement supérieur se transforme en une barrière parce que l'enseignement supérieur, c'est très important, mais c'est pas la première. Le premier problème et ces étudiants sont face donc, c'est plutôt les

démarches administratives, l'argent, le logement par exemple, la scolarisation des enfants et donc tout le reste devient une énorme barrière à l'entrée. [00:11:38][47.2]

9) Il y a eu beaucoup de discussions sur la loi sur l'immigration de l'année prochaine, que pensez-vous de cela ? Pensez-vous qu'elle aura un impact sur votre travail ?

Participant A: [00:17:20] Impact majeur que ça va avoir, ça va être plus de restrictions au niveau des papiers puisque là, du coup, ce qui est prévu, c'est un projet de loi. Il faut que ça soit étudié par l'Assemblée. Là, c'est le projet de loi brute du gouvernement. En gros, ce qu'ils veulent, c'est que une personne, le schéma de demande d'asile classique c'est dépôt d'une demande d'asile, la personne va d'abord, cette demande d'asile est d'abord étudiée à l'OFPRA (L'Office français de protection des réfugiés et apatrides). Si cette demande là est refusée ensuite, le requérant, donc la personne, a un mois pour demander à la CNDA, la Cour nationale du droit d'asile, de demander quel statut. Et il est vrai que l'offre serait très stricte. Ils applique vraiment le droit d'asile français et international de la manière la plus stricte possible, alors que la Cour nationale du droit d'asile, ce sont des décisions collégiales, c'est à dire qu'il n'y a pas un seul juge qui décide. Il y a une audience, la personne est assisté d'un avocat. Le Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies siège. Il y a un représentant du HCR qui est présent à la CNDA pendant les audiences. Donc c'est un travail tout autre en fait. Et c'est vrai que la Cour nationale du droit d'asile est beaucoup plus clémente. [00:19:10][110.1]

Il y a beaucoup de refus en bien évidemment, mais elle est beaucoup plus clémente que l'Ofpra. Et donc la nouvelle loi asile et immigration prévoit qu'une fois la personne déboutée de la première instance, elle reçoive automatiquement une obligation de quitter le territoire français, ce qu'on appelle une OQTF qui sera suspensif. Donc ça veut dire que si la personne va à la CNDA, l'arrêt sera mis temporairement sous couvert et ne sera pas exécuté. C'est à dire que si la personne se fait arrêter, elle ne sera pas mis en centre de rétention administrative puisqu'elle aura un papier supplémentaire pour dire qu'elle est à la CNDA. Malheureusement, on sait que dans les faits, ça se produira pas comme ça, puisque ça c'est déjà le cas. En fait, pour les personnes qui sont en procédure accélérée de demande d'asile. Donc, c'est les personnes souvent qui viennent des pays sûrs. C'est l'Europe de l'Union européenne qui fait une liste de pays sûrs. Et donc, une fois déboutés de l'Ofpra, ces personnes là reçoivent une OQTF parce qu'elles

n'ont pas le droit de se maintenir sur le territoire. Donc, même si elles font un appel à la CNDA. Donc ma crainte personnelle et professionnelle, c'est que, en fait, toutes les demandes d'asile désormais soient traitées comme des procédures accélérées pour décourager les personnes de venir déposer l'asile en France et qu'en fait toutes les procédures nous soient compliquées par le fait que ces personnes là ne vont plus avoir de récépissé à jour. Au niveau des demandeurs d'asile puisque les préfectures ne donneront pas de récépissé aux personnes qui ont le OQTF
[00:21:08][118.3]

Participant C: [00:12:51] Je n'ai pas lu en détail de ce que j'entends, notamment les titres de séjour pour métiers en tension. Je pense que ça c'est terrible, mais ça instruit une sélection dans l'asile faite dans la protection des personnes et je pense que ça, c'est vraiment terrible. Et ensuite, tout simplement, ça veut dire que ces personnes là, quels seront leur rôle, leur droit à l'accès à l'enseignement supérieur? Puisque dans ce statut ces personnes sont censées faire des métiers en tension et donc ne demandent pas de qualification à l'enseignement supérieur. Donc est ce qu'on pourra les accueillir dans leur programme? Est ce qu'on pourra les inscrire à l'université alors que l'université n'a pas le droit de vérifier la validité des titres de séjour? Je pense que ça mène à des questions qui sont peut être peut être pas encore définies concrètement et on va avoir des circulaires au cours de l'année du ministère de l'Intérieur. [00:13:58][67.0]

[00:14:02] Ça pose plus de questions que de réel problème maintenant identifié. [00:14:06][4.1]

[49.3] Participant A: On attend un peu les débats à l'Assemblée, mais ce n'est pas de très bon augure puisque l'Assemblée, le gouvernement, a reculé normalement. Le projet de loi devait être discuté à l'Assemblée la fin décembre. Ça a été reculé au 10 janvier. Notamment parce qu'on a un article dans la Constitution qui s'appelle l'article 49 alinéa trois, dont on entend parler dans les médias. 49 trois qui permet au gouvernement de faire passer ses projets de loi sans discussion. Le 49 trois a été utilisé huit fois le mois dernier. [00:26:40][49.8]

Je comprends, mais il faudra attendre. Il faudra attendre début janvier pour avoir plus de nouvelles et savoir vraiment comment ça va nous impacter. Mais en tout cas, il y aura une stigmatisation généralisée des personnes qu'on accompagne, ça c'est sûr, et du coup une discrimination encore

plus importante. Et dans les projets professionnels et dans les projets académiques. [00:27:20][23.1]

10) Education Law 2018

[Prise rise for international students] Participant A: Alors nous la loi sur les étudiants internationaux, elle nous a pas impacté. Est ce que en fait les étudiants internationaux dans les textes sont des personnes qui viennent avec un visa étudiant? [00:22:07][16.9]

Donc techniquement, une personne réfugiée, une personne demandeuse d'asile n'a pas ou même une personne qui bénéficie déjà d'un titre de séjour type familial. Elle n'a pas à payer de frais supplémentaires pour les étudiants internationaux. [00:22:28][18.0]

Mais par exemple, pour une personne sans papiers qui va (J'ai déjà vu ce cas) c'est pour ça que je tempère une personne sans papiers qui va postuler à l'université, par exemple avec un passeport de son pays d'origine. Automatiquement va d'abord se voir proposer en fait ce qui est recupé dans la catégorie étudiant international et donc va être catégorisé comme étudiant international et donc on va lui demander de payer plus de 1 000 € au lieu d'une centaine normalement. Donc après il faut passer en commission, faire des lettres etc pour normaliser un petit peu la situation. Mais j'ai déjà vu ce cas là, c'est assez rare [00:23:55][51.8]

Parce que les universités comprennent bien et au final, en fait, ces tarifs préférentiels aux étudiants internationaux sont appliqués quasiment exclusivement pour les étudiants qui passent par Campus France. [00:24:11][13.8]

Puisque du coup c'est des dossiers d'inscription différents. Et là, du coup, on parle vraiment d'étudiants internationaux. Sinon, non, ça ne nous a pas vraiment impacté. [00:24:26][12.1]

Education Laws in General

Participant A: [00:24:26] Après, sur d'autres lois, c'est vrai que l'éducation on n'en parle pas beaucoup, même si je crois qu'il y a plus de 40 % des réfugiés qui arrivent en France avec un diplôme supérieur au niveau bac. Donc si vraiment on parle plutôt d'intégration par le travail, puisque l'objectif c'est qu'il soit de la main d'œuvre rapidement, on n'a pas très envie

qu'ils fassent des études longues puisque en France l'université publique c'est sur fonds publics, donc c'est les impôts. Et du coup, l'objectif c'est de ne pas ouvrir des places mais plutôt d'enfermer le plus possible pour que ça coûte moins cher. Et après? Du coup, c'est ce que je disais sur la loi immigration. Globalement c'est surtout ça. [00:25:17][51.4]

Participant B: Oui, le réseau MENs 'il a été créé suite à la crise de système d'asile en Europe en 2015/2016. Et nous on fait partie depuis le début. L'idée c'était des groupes d'universitaires se sont mis ensemble mémoire qu'on pouvait développer et même améliorer l'accueil des personnes au sujet de ces universités.

Maintenant c'est une association en Ile de France avec des salariés et toute, qui essayent de coordonner entre les différentes universités et ils ont créé ce qui s'appelle maintenant les DU passerelles les Diplômes Universitaires passerelles

Ce n'était pas nécessairement une initiative du ministère, c'est plutôt une initiative, des séminaires, des universités et CPU que c'est le conseil des présidents des universités. [00:11:44][9.2]

Donc finalement je ne sais pas s'il y aurait de la part du ministère de l'Education un volonté est spécifique vis à vis les universités pour les réfugiés. [00:12:26][15.3]

[Bienvenu en France Law]: Je sais qu'il y a eu beaucoup de quand il y a eu la dernière loi Bienvenue que c'était les programmes Bienvenus en France. Il y a eu beaucoup de mobilisation par rapport aux étudiants réfugiés qui rentrent pas dans cette cas, mais par exemple les étudiants demandeurs d'asile à un moment donné. Oui pour certaines universités, oui, il y a eu un certain nombre par rapport à ça, mais ça, c'est la seule politique [00:13:15][17.7]

11) Would you like to add anything else?

Participant A [00:27:50] Mais je pense que ce qui pourrait être intéressant de mentionner, c'est peut être le Réseau MENs oui, migrants dans l'enseignement supérieur ou si nous, cette cause là de l'enseignement supérieur, elle nous tient très à cœur à UniR. On n'est pas les seuls, les universités se mobilisent aussi. [00:28:11][20.9]

[The work of universities] Participant A :

Donc, on est en pour parler avec de nombreuses universités pour faciliter les inscriptions, notamment pour la première année de licence, pour que les dossiers de candidature prennent en compte le parcours d'exil de chaque personne et que oui, peuvent parfois ne pas avoir leur diplôme, ils doivent parfois ne pas avoir les notes puisque nous ne pouvons pas juger un départ d'une situation dangereuse. Et c'est vrai que ça, c'est, je pense, très important. [00:28:57][33.5]

[Media] Participant A [00:30:25] Et et ça, je pense que c'est très important parce qu'au delà de notre accompagnement, c'est vrai que individuellement, en tout cas, moi je le suis. Je suis très militante et et au delà de ça, de cet accompagnement pratique, il y a aussi toute une image de ce que la presse dit. Les médias disent, les politiques essayent de construire et pas seulement les politiques gouvernementales, mais les institutions. C'est ce schéma du migrant qui est un criminel, qui est un voleur, qui va finir en prison etc alors que nous c'est pas du tout les étudiants qu'on a, qu'on a UniR. [00:31:14][26.5]

[Complexity of university system in france] Participant B: Parce que je trouve qu'en France c'est compliqué, parce que les universités en soi même, c'est un milieu assez complexe et ça fait que par exemple, je vois aussi une différence entre Paris et le reste (en province) dans le sens que dans des universités en province que peut être sont plus petit ou il y a moins de personnes réfugiés ils arrivent à faire plus de choses dans le sens qu'ils montent un programme et l'impact il va être majeur parce que ici la demande est tellement grande que un programme pour 20 personnes, quand il y a plus de 800 personnes qui postule, ça devient compliqué. [00:16:03][43.0]

[Housing] Participant C: [00:14:32] Je sais pas vraiment. On a beaucoup de difficultés avec les conseillers, les transferts de centres d'accueil. [00:14:42][9.8]

[00:14:44] Les demandeurs d'asile qui sont inscrits dans une formation, par exemple à Paris, et qui sont dans un CADA, dans un centre d'accueil autour de Paris. Pour le moment, et du jour au lendemain, l'OFFI leur dit vous être localisé à 2 h d'ici et donc là c'est une énorme barrière directe, du jour lendemain. Ils ne peuvent plus suivre les cours. [00:15:09][25.8]

[Dublin] Participant C: [00:15:28] Après, c'est la politique de Dublin et qui n'a pas vraiment de sens et qui en fait de se met des gens qui demandent l'asile dehors et sont sans ressources, sans rien. Et donc là c'est une précarité extrême et donc non, on peut les accueillir certaines fois, mais on ne peut pas en accueillir trop parce que sinon ça représente beaucoup trop de travail pour nous par rapport à tous les autres étudiants. Et donc on essaye de trouver une solution. Mais c'est très compliqué. Il faut trouver des logements, des ressources et donc c'est très précaire. [00:16:06][38.1]

Powerful Phrases

Participant A

Et c'est vrai que ça, dans les années qui suivent, on se prépare un vrai combat pour faire valoir les droits de chacun et essayer de pallier le plus possible, en tout cas aux pratiques discriminantes qui sont presque quasiment une tradition. On peut même pas parler de politique. Puisque parfois le texte de la loi nous donne raison. Mais malheureusement, dans la pratique ce n'est pas le cas. [00:31:43][29.8]

[Ukraine + Different rights] Ouais et du coup bah c'est vrai qu'avec l'accueil des Ukrainiens, on a dit qu'il y avait une solidarité à deux vitesses et en fait que ça fait 30 ans que les politiques nous disent qu'ils ne peuvent pas faire plus et en fait ils ne veulent pas le faire plus.

La France a été condamnée à plusieurs reprises par la Cour européenne des droits de l'homme pour un accueil indigne de ces mêmes personnes demandeurs d'asile, alors que ça, c'est le règlement Dublin. Donc là, l'État dans son institution et au niveau politique, bafoue les règlements européens et préfère payer l'amende plutôt que d'améliorer des conditions. Et ça, ce n'est pas qu'ils ne peuvent pas, c'est qu'ils ne veulent pas. [00:35:08][29.4]

Participant B: On parle d'éducation des personnes réfugiées donc, et que finalement toutes les bonnes choses qui existent, c'est grâce aux volontés, initiatives des universités et des personnes qui ont derrière leur poste. Toutefois, c'est des personnes qui sont même pas embauchées pour être chargées de ces problèmes. Ces personnes qui ajoute cette mission à leur poste, c'est bien une personne qui était déjà par exemple prof à plein temps [00:17:44][27.1]

12) What about the EU Policy?

Participant A [00:33:42] c'est très intéressant aussi de voir comme d'autres pays en Afrique du Sud et et en Europe, on peut faire très différemment alors que dans l'Union européenne, on est quand même régi normalement par le même règlement européen. Donc après c'est vraiment une volonté de chaque pays.
[00:33:59] [17.4]